

pouvait être transféré à d'autres programmes, ou s'il devait être entreposé pour usage futur ou inscrit comme surplus parce que désuet ou économiquement irréparable en regard des méthodes modernes de production.

On a dressé une liste de priorité des machines-outils dont on aurait un besoin immédiat en cas d'urgence et, en 1955, on en a remis plusieurs en état.

Depuis que le Canada participe au programme d'aide mutuelle à l'OTAN, toutes ses contributions annuelles ont compris du matériel neuf pour fins de défense, envoyé aux pays européens de l'OTAN directement des usines de production du pays. On a tenu compte, dans le choix de ce matériel, de la possibilité de développer et de maintenir la production des usines auxquelles ne pouvaient suffire les seules commandes émanant des forces armées canadiennes. Même si le but principal du programme est d'aider les membres européens de l'alliance à satisfaire leurs besoins en matériel, l'aide mutuelle a contribué à renforcer les bases de l'industrie canadienne et a empêché l'affaiblissement d'une production hautement spécialisée.

Au début de 1955, les entrepreneurs de travaux relatifs à la défense n'ont éprouvé aucune difficulté sérieuse à obtenir les fournitures et matériaux nécessaires, même si, plus tard, ils devaient subir les effets de certaines raretés. L'acier se fit plus rare au début du troisième trimestre, vu les nouvelles demandes d'acier de construction destiné au réseau lointain de prompt alerte et à celui du Canada central, et le vaste programme d'expansion de l'industrie de l'uranium. Une pénurie semblable s'est produite aux États-Unis au moment même où s'accroissaient les demandes d'acier américain; conséquemment, les approvisionnements ont dépendu d'une façon plus étroite des contingents accordés sous l'empire du *United States Defence Materials System*. L'aluminium a été généralement rare pendant toute l'année 1955, mais cette pénurie n'a que légèrement affecté le programme de défense, puisque les avionneries, principaux consommateurs d'aluminium, possédaient des réserves suffisantes à leurs besoins. Même si les approvisionnements de cuivre aux États-Unis étaient limités, leur rareté ne s'est pas fait sentir au Canada, car les producteurs canadiens disposaient de cette matière première en quantité suffisante pour alimenter au maximum leurs usines. Au cours de 1955, les producteurs canadiens ont pu répondre aux demandes privées de matériaux servant à la production de défense sans déranger pour autant les programmes établis.

PARTIE III.—DÉFENSE PASSIVE

La menace d'agression s'étant accentuée peu après la fin de la démobilisation qui a suivi la seconde guerre mondiale, le Canada a dû réorganiser sa puissance militaire. Il devint évident que le pays devait intensifier sa défense passive afin de parer au danger d'une attaque directe. C'est pourquoi, en octobre 1948, le ministre de la Défense nationale a désigné un coordonnateur de la défense passive à qui il a confié la tâche de préparer un tel programme. Afin d'aider à coordonner les travaux, on a créé un comité interministériel, le Comité fédéral de l'organisation de la défense passive, ainsi qu'un comité consultatif fédéral-provincial composé du ministre fédéral chargé de la défense passive, à titre de président, et de tous les ministres provinciaux chargés de cette défense à titre de membres du Comité. En février 1951 l'administration de la défense passive est passée du ministère de la Défense nationale à celui de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le programme canadien a été élaboré après étude d'organisations analogues au Royaume-Uni, en Europe occidentale et aux États-Unis. Il a été convenu que l'organisation de la défense passive, devrait relever des gouvernements civils à chaque échelon de l'administration,—fédéral, provincial et municipal,—chacun assumant ses propres responsabilités. Chaque province est considérée comme une entité distincte et est divisée en un certain nombre de régions mais avec entente que chacune aidera l'autre advenant une catastrophe. Certaines régions ne serviront que de centres de secours mobiles ou d'évacuation. Les relations suivent la voie hiérarchique: de l'autorité fédérale à l'autorité provinciale et de là à l'autorité locale.

Le Bureau fédéral de la défense passive se compose du coordonnateur de la défense passive et des services suivants: opérations et formation, administration et approvisionnement, organisation sanitaire, organisation des services de bien-être, service d'information,